

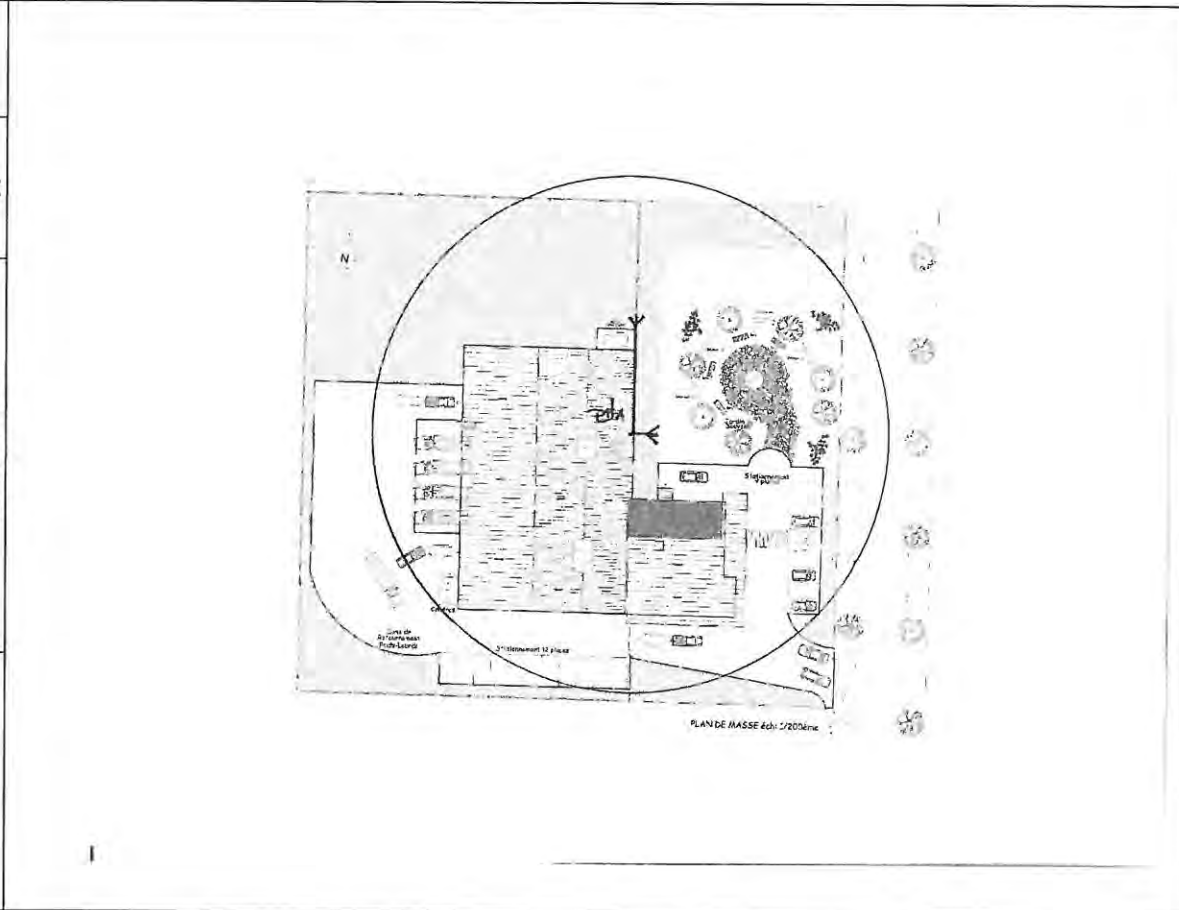
FOUDRE CONSULT	Référence du document FCPM 2120804	Révision A	36/41
<p>CONSIGNES INTERNES A L'ETABLISSEMENT</p> <p>Le chef d'établissement nomme un responsable d'inspection et maintenance. Sa mission consiste :</p> <p>1) EFFETS DIRECTS (I.E.P.F)</p> <ul style="list-style-type: none"> - après chaque orage soutenu et au minimum trimestriellement il faut : <ul style="list-style-type: none"> - procéder au relevé de l'affichage des compteurs d'impacts - si un ou plusieurs impacts ont été détectés, il faut <ul style="list-style-type: none"> • déclencher une vérification périodique anticipée qui sera effectuée par un organisme compétent. - réaliser une inspection visuelle générale du bâtiment S'assurer de l'absence de dégradation des éléments capteurs (paratonnerres, extracteurs, toiture) S'assurer de l'absence de traces d'échauffement ou de coupure sur les conducteurs « foudre » et les connexions. <p>si une ou des anomalies sont observées, il faut</p> <ul style="list-style-type: none"> • déclencher une vérification périodique anticipée qui sera effectuée par un organisme compétent. <p>lors de tous travaux sur les structures ou à proximité de celles-ci, il faut</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier que cela n'occasionne pas de dégradation à l'installation existante de protection - vérifier que d'éventuels équipements conducteurs placés à proximité de l'installation existante lui soient correctement connectés. <p>En cas de doute, il faut</p> <ul style="list-style-type: none"> • déclencher une vérification périodique anticipée qui sera effectuée par un organisme compétent. <p>lors de toutes créations d'extension, il faut</p> <ul style="list-style-type: none"> • déclencher un complément d'Analyse du Risque Foudre effectuée par un organisme compétent, étude technique suivant les conclusions de l'ARF et mettre en œuvre si besoin le dispositif de protection adaptée. 			

FOUDRE CONSULT	Référence du document FCPM 2120804	Révision A	37/41
<p>2) EFFETS INDIRECTS (I.I.P.F)</p> <ul style="list-style-type: none"> - après chaque orage soutenu et au minimum trimestriellement, il faut <ul style="list-style-type: none"> - vérifier le bon état de fonctionnement des parafoudres par examen de leur signalisation (cela concerne les parafoudres secteur basse tension équipés d'un voyant de défaut, les parafoudres de transmission et coaxial ont une fin de vie en court circuit) - vérifier l'état de l'organe de coupure associé (fusible ou disjoncteur sur parafoudres secteur) * si signalisation défaut sur parafoudre, procéder au remplacement dans le meilleur délai * si fusible HS, procéder au remplacement dans le meilleur délai * si impossibilité de re enclenchement du disjoncteur amont faire appel à un spécialiste * si court circuit sur ligne de transmission, vérifier l'état du parafoudre : <ul style="list-style-type: none"> - le débrancher et établir une connexion directe provisoire : si retour à l'utilisation de la ligne, procéder au remplacement du parafoudre dans le meilleur délai.(1 mois) <p>CARNET DE BORD*</p> <ul style="list-style-type: none"> - consigner sur le carnet de bord : <ul style="list-style-type: none"> • la nature de la vérification • résultats de la vérification • incidents liés à la foudre • les actions correctives mises en œuvre s'il y a lieu <p>Inspection par un organisme extérieur compétent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification complète par un organisme compétent distinct de l'installateur au plus tard 6 mois après l'installation initiale. Puls, <ul style="list-style-type: none"> - vérification visuelle annuellement par un organisme compétent - vérification complète tous les 2 ans par un organisme compétent <p>- si une agression foudre est observée ou détection d'impact compteur dans le cadre de l'inspection interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification visuelle dans le délai d'1 mois par un organisme compétent - si la vérification met en évidence une nécessité de remise en état, réalisation dans le délai d'1 mois à date de remise du rapport de vérification. <p>* L'INERIS propose également un type de Carnet de Bord</p>			

FOUDRE CONSULT	Référence du document FCPM 2120804	Révision A	38/41
INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA FOUEDRE			
CARNET DE BORD			
Etablissement :			
Adresse :			
Renseignements sur l'établissement : - nature de l'activité et classement			
Personne responsable de la surveillance des installations : <i>Nom</i> _____ <i>Date d'entrée en fonction</i> _____			
HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA FOUEDRE			
ANALYSE DU RISQUE FOUEDRE	<i>Intitulé du rapport</i>		<i>Société</i>
ETUDE TECHNIQUE	<i>Intitulé de l'étude</i>		<i>Société</i>
INSTALLATIONS DES PROTECTIONS	<i>Intitulé du document</i>		<i>Société</i>
INSPECTIONS PERIODIQUES			
Date	Nature de l'inspection	Résultats	de l'inspection
Société	Nom et qualité	constatations faites – actions correctives	
<i>Personne qui a effectué la vérification</i>			
A : vérification interne suite orages			
B : vérification interne trimestrielle			
C : vérification interne suite agression foudre			
D : vérification interne suite travaux			
E : vérification initiale organisme externe			
F : vérification périodique organisme externe			
G : vérification anticipée organisme externe			
TABLEAU DES INSPECTIONS PERIODIQUES			
Date			
Nature de l'inspection			
Résultats de l'inspection /n° du rapport	société	Nom et qualité	

FOUDRE CONSULT	Référence du document FCPM 2120804	Révision A	39/41
ANNEXE 2			
Plans masse et d'implantation du paratonnerre.			
Protection par 1 paratonnerre à dispositif d'amorçage Δt 60µs testable homologué NFC 17 102. -Paratonnerre fixés par pattes déport ou acrotères de toiture ou sur support auto lesté (prévoir certificat neige et vent). PDA comportant 2 descentes de mise à la terre.			
Dispositifs de capture : Constitués par au total 1 paratonnerre à dispositif d'amorçage Δt 60µs testable homologué NFC 17 102.			
-Paratonnerre fixé par pattes déport sur murs et acrotères de toiture ou sur support auto lesté (prévoir certificat neige et vent).			
-Rayon de protection dans les configurations ci-dessous :			
Rp =58 m mât de 5m (niveau 3) . (rp avec minoration de 40% incluse)			
- liaison PDA/ conducteur par collier de serrage mécanique sur hampe.			

FOUDRE CONSULT	Référence du document FCPM 2120804	Révision A	41/41
-----------------------	--	----------------------	-------



FOUDRE CONSULT	Référence du document FCPM 2120804	Révision A	40/41
-----------------------	--	----------------------	-------

